



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DE CHORESPACE DANSE

Vous venez de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant. Nous vous remercions de votre confiance et voulons attirer votre attention sur notre charte de fonctionnement..

1 - INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription, à remplir intégralement & en double exemplaire, est à remettre à CHORESPACE DANSE. Les numéros de téléphone et l'adresse mail **CORRECTEMENT** rédigée **EN MAJUSCULES** sont à communiquer obligatoirement pour pouvoir prévenir en cas d'accident ou d'annulation de cours, et pour toute information. L'adresse mail nous est **indispensable** pour des informations en cours d'année.

Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Chorespace danse pour la gestion de nos adhérents. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées au bureau de Chorespace danse. **Conformément à la loi « informatique et libertés »**, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Bureau de Chorespace danse - bureau@chorespace-danse.com

2 - ATTESTATION DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA DANSE OU CERTIFICAT MÉDICAL

Pour les **ADHÉRENTS MAJEURS** : le certificat médical doit être fourni tous les 3 ans. Les nouveaux adhérents majeurs doivent donc le fournir. Les anciens adhérents, qui ont donc fourni un certificat en 2020 ou 2021, en sont dispensés sauf si le questionnaire de santé qu'ils ont complété les y incite. Celui-ci est disponible sur notre site internet.

Pour les **ADHÉRENTS MINEURS** : le certificat médical n'est plus demandé sauf si le questionnaire de santé complété par les responsables légaux avec le mineur les y incite. Celui-ci est disponible sur notre site internet.

Le questionnaire de santé est confidentiel. Chorespace ne conserve que l'attestation de non contre-indication à la pratique de la danse.

3 - RÈGLEMENT DES COURS

Voir modalités d'inscription pour les tarifs.

L'inscription aux cours de Chorespace Danse engage financièrement l'élève pour l'année. Le remboursement des trimestres ne sera qu'exceptionnellement accepté après avis du bureau.

L'adhésion à Chorespace Danse est à régler lors de l'inscription.

Le règlement se compose de trois chèques à l'ordre de Chorespace Danse :

- le premier (trimestre + cotisation) est débité courant septembre,
- le deuxième trimestre sera débité courant janvier,
- le troisième trimestre sera débité courant avril.

En cas de décalage, vous en serez informé par mail.

4 - TENUE CONSEILLÉE

Pour les filles :

- collant sans pied ou caleçon, jogging (pas trop large)
- t-shirt, débardeur ou justaucorps
- chaussettes

Pour les garçons :

- pantalon de jogging
- t-shirt ou débardeur
- chaussettes

5 - ASSIDUITÉ

L'élève se doit d'assister régulièrement aux cours et de respecter strictement les horaires. Vous devez vous assurer de la présence dans les locaux du professeur avant de laisser l'élève mineur dans les vestiaires.

De même, nous attendons des parents ou accompagnants, qu'ils reprennent l'élève mineur dès la fin du cours afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours suivant.

6 - OCCUPATION DES LOCAUX

Chaque adhérent, chaque parent d'adhérent s'engage à respecter les règles en vigueur dans chacun des lieux où les cours de danse se déroulent.



7 - ASSURANCE

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association Chorespace Danse est couverte par une assurance « Responsabilité Civile ».

Nous attirons votre attention sur la nécessité de vérifier que votre propre assurance couvre l'élève pour la pratique de la danse.

8 - PERTES - VOL D'OBJETS OU DE VÊTEMENTS

Les professeurs et le bureau déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols dans les vestiaires ou les salles de cours.

9 - SPECTACLE

Un spectacle a lieu tous les deux ans en juin. Les places sont payantes, y compris pour les parents des élèves. Il se déroule en deux parties :

- l'après-midi pour les cours des enfants et des adolescents et adultes débutants
- le soir pour les cours des adolescents et adultes.

La présence de chaque danseur est obligatoire aux répétitions générales et les deux jours de spectacle. Les années de spectacle, une participation financière est demandée aux élèves pour l'achat des tissus, accessoires et décors. Cette participation ne concerne pas la confection des costumes qui reste à la charge du danseur. L'absentéisme répété et non justifié du danseur entraînera la non participation au spectacle de fin d'année.

Noms & prénoms de l'élève :

Fait à

Le / /

Signature (du représentant légal si l'adhérent est mineur) :

10 - DROIT À L'IMAGE

Tout au long de l'année vous ou votre enfant pouvez être **filmés** ou **photographiés** pendant les cours de danse et/ou les différents événements auxquels CHORESPACE DANSE participe. Ces vidéos et/ou photos peuvent être diffusées sur notre **site internet**, notre **page facebook** ou sur différents **supports de communication** (flyers, affiches...).

Dans ce but, merci de remplir cette **autorisation de droit à l'image** :

Nom & prénom Date de naissance : / /
de l'adhérent :

Nom & prénom du représentant légal si la personne mentionnée ci-dessus est mineure :
..... Date de naissance : / /

autorise ASMB CHORESPACE DANSE à **utiliser**, les **photographies**, et/ou les **films** me représentant, prises/réalisées dans les **cours** ou les **spectacles** auxquels participe L'ASMB CHORESPACE DANSE.

L'autorisation porte **exclusivement** sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de L'ASMB CHORESPACE DANSE, sur **support papier** (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via **Internet** et en particulier sur le site de CHORESPACE DANSE (www.chorespace-danse.com) et nos réseaux sociaux (facebook, instagram & youtube)

La présente autorisation est consentie sans aucune limite de temps.

Fait à

Le / /

Signature (du représentant légal si l'adhérent est mineur) :